



DEC182256DR02

Décision portant nomination de Mme Véronique Marsaud aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR3347 Signalisation normale et pathologique : de l'embryon aux thérapies innovantes des cancers

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC142119DGDS du 18/12/2014 portant renouvellement de l'unité mixte n°3347 intitulée Signalisation normale et pathologique : de l'embryon aux thérapies innovantes des cancers et nommant M. Simon Saule en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR3347 en date du 10/07/2017 ;

Considérant que Mme Véronique Marsaud a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée la délégation Paris B du CNRS du 10/04/2018 au 12/04/2018 et du 15/05/2018 au 17/05/2018,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Véronique Marsaud, ingénieur de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR3347 intitulée Signalisation normale et pathologique : de l'embryon aux thérapies innovantes des cancers à compter du 18/05/2018.

Mme Véronique Marsaud exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Véronique Marsaud est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27/07/2018

Le directeur de l'unité
Simon Saule

Visa du directeur du Centre de Recherche de l'Institut Curie
Bruno Goud

Visa de la déléguée régionale de l'Inserm
Camille Chaudonneret

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop